



Usurpation signature

Par chicken30

bonjour

mon ami a signer a la place de son ex car celui refuse de signer tout document ds le seul but de faire du mal lors du divorce la desolidarisation du credit immo n a pas ete fait mais pour des raison finaciere ma copine a demander un gel du credit d unj an pour cela son ex doit signer une autorisation mais celui ci refuse elle a donc signer a ca place et maintenant celui a porte plainte j aimerais savoir ce qu elle risque au vue des faits : rappel a la loi,amende,condannation ?

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par yapasdequoi

Bonjour,

"faux et usage de faux"

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612
[/url]

"Le délit de faux, comme l'usage de faux, est puni de 3 ans de prison et de 45 000 ? d'amende. Ces 2 délits peuvent être punis séparément.

L'auteur des faits risque également des sanctions complémentaires. Il peut aussi être condamné au paiement de dommages-intérêts (remboursement des prestations,...)."

Elle doit consulter D'URGENCE un avocat pénaliste.